

convenu qu'il s'agissait d'une préférence que nous aurions peut-être à abandonner—sous réserve de ratification possible, mais non certaine,—par le Parlement,— nous avons donc cherché à obtenir autant de concessions que possible à l'égard de nos pommes.

L'hon. M. HAIG: D'autres pays.

M. MCKINNON: Oui, d'autres pays. Nous avons fait tomber de 15c à 12½c le droit d'entrée aux États-Unis. Cette réduction n'a pas l'air très importante, mais je pourrais la faire paraître plus intéressante si je l'indiquais sous forme de pourcentage.

Le PRÉSIDENT: Par cent livres ?

M. MCKINNON: Par boisseau de 50 livres. Depuis cette réduction, notre droit à nous est le triple du droit américain. Il ne semble pas qu'un droit de 12½c sur les pommes fraîches constitue un obstacle sérieux aux exportations du Canada en ce domaine. En outre nous avons obtenu de la France une réduction du droit sur les pommes nature, ainsi qu'une réduction du droit sur les conserves de pommes, sur les pommes déshydratées et sur le jus de pomme. Nous avons également obtenu une réduction du droit dont sont frappées les pommes nature et déshydratées en Belgique et aux Pays-Bas, et les pommes nature en Norvège. Si je ne m'abuse, c'est également vrai de la Tchécoslovaquie.

L'hon. M. McDONALD (*King's*): Les États-Unis n'ont consenti une diminution que de 15 à 12½c.

M. MCKINNON: Quant aux pommes fraîches, nous ne perdions pas de vue la place qu'elles tiennent dans le commerce des provinces Maritimes, mais nous avons insisté sur des réductions à l'égard d'autres produits, tels que les pommes de terre et les navets de semence, provenant des provinces Maritimes. Nous savions qu'on y jugerait graves les conséquences d'une réduction dans le tarif préférentiel sur les pommes.

L'hon. M. BISHOP: Les autorités britanniques étaient-elles disposées à modifier le tarif préférentiel sur les pommes ?

M. MCKINNON: Les autorités britanniques n'ont pas hésité devant l'abolition du tarif préférentiel, sans doute parce que le Royaume-Uni peut maintenant suffire à tous ses besoins en ce qui concerne les pommes.

L'hon. M. BISHOP: Quelle a été l'attitude du Royaume-Uni au sujet des tarifs préférentiels en général ?

M. MCKINNON: Le Royaume-Uni jugeait qu'en général les tarifs préférentiels pouvaient être discutés, eu égard aux circonstances qui nous réunissaient à Genève. Comme nous-mêmes d'ailleurs, il était disposé à débattre les tarifs préférentiels à condition d'être suffisamment payé pour les réduire ou les abolir. En définitive, ils ont comme nous consenti à les réduire ou à les abolir.

L'hon. M. DAVIES: Quel est le tarif sur les pommes exportées au Royaume-Uni ?

M. MCKINNON: Elles y entrent en franchise. Notre position n'a pas changé. On n'a révoqué que le tarif préférentiel dont nous jouissions par rapport à d'autres pays. Je dois dire que depuis plusieurs années, sauf quelques rares exceptions, nos produits entrent en franchise au Royaume-Uni. Il n'y a pas de droits de douane sur les produits canadiens.

Le PRÉSIDENT: Le Royaume-Uni a-t-il des raisons sérieuses de s'opposer à la réduction des tarifs préférentiels dans notre pays ?